

## SEANCE DU 05 FEVRIER 2018

Le cinq février deux mille dix-huit à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le 26 janvier 2018, se sont réunis en Mairie sous la présidence de Louis Fagot, Maire.

**Présents** : Chantal Harel, Michel Le Gall, Nathalie Pichot, Denis Pouliquen, Anne-Marie Girard, Romuald Lecoq, Olivier Pellicant, François Riou, Alexandre Campagne, Anyvonne Lostanlen.

**Absents excusés** : Stéphane Quillevere qui donne pouvoir à Louis Fagot, Sophie Fagot qui donne pouvoir à Michel Le Gall, Rachel Réault.

**Secrétaire de séance** : Nathalie Pichot

Le compte-rendu de la réunion du 18 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **1/ Travaux route de Kermat**

#### **- Délibération SDEF : effacement des réseaux électriques, éclairage public et communications électroniques Kerpont – RD31 D2018-02-001**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'effacement des réseaux BT, EP et CE à Kerpont - RD 31.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Guimiliau afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à :

⇒ Basse tension : 69 500 € HT

⇒ Eclairage Public : 31 500 € HT

⇒ Communications électroniques : 23 000 € HT

*Soit un total de 124 000 € HT.*

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 29 octobre 2014, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : 79 500 €

⇒ Financement de la commune :

- 0 € pour la basse tension
- 21 500 € HT pour l'éclairage public
- 27 600 € TTC pour les communications électroniques

Soit au total une participation de 49 100 €.

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communication électroniques est calculé sur la base de 100% du montant TTC des travaux.

Considérant que les travaux des réseaux de communications électroniques sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune et non du SDEF, il y a lieu de réaliser une convention de maîtrise d'ouvrage unique afin de permettre l'intervention du SDEF sur la globalité de l'opération d'enfouissement de réseaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour,

- ◆ Accepte le projet de réalisation des travaux d'effacement à Kerpont - RD 31,
- ◆ Accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 49 100 €,

- ◆ Autorise le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF et ses éventuels avenants.

-Travaux route de Kermat côté Nord : dépôt du dossier de demande de subvention au Conseil Départemental D2018-02-002

Monsieur le Maire expose le projet qui a été validé par l'Agence Technique Départemental et l'Architecte des Bâtiments de France. Il présente également aux membres du conseil le dossier de demande de subvention qu'il conviendrait de déposer auprès du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif Patrimoine et Cadre de Vie. Il précise qu'en faisant appel à un paysagiste pour compléter le dossier préparé par ING CONCEPT, la subvention pourrait être d'un montant de 75.000€ au lieu de 60.000€.

Monsieur le Maire précise qu'une précédente estimation à hauteur de 330.000€ HT avait été faite dans le cadre de la demande de DETR 2016. La Commune a déjà perçu 66.000€ auxquels viendraient s'ajouter les 75.000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 13 voix pour, autorise Monsieur le Maire à faire appel à un paysagiste et à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif Patrimoine et Cadre de Vie.

## 2/ CCPL : comptes-rendus de commissions

- Petite Enfance :  
Michel Le Gall indique qu'un état des lieux a été réalisé concernant le RPAM et la Halte-Garderie 1000 pattes.  
Le Bébé Bus de la Halte-Garderie n'est plus aux normes et son utilisation devra à terme être abandonnée. Les sites en place sont gardés avec des réaménagements à prévoir pour certains. Des groupes de travail vont être mis en place.  
Concernant la Petite Enfance, les projets sont reconduits.  
Les projets Ados du Centre d'Animation Locale ont été retenus (création d'une application internet par exemple)
- Habitat/Urbanisme :  
François Riou informe les membres du conseil de la prochaine dissolution du Syndicat mixte du Léon, qui est en charge du Programme Local de l'Habitat (PLH). L'étude des dossiers se fera à la CCPL par la personne qui serait muté de Plouescat à Landivisiau. Elle seconderait la personne qui actuellement est en charge de l'instruction des dossiers d'urbanisme.
- Equipôle : François Riou indique qu'un grand bâtiment va être construit au niveau de l'équipôle, qui serait en partie autofinancé par des panneaux photovoltaïques.
- Cohésion sociale :  
Dans le cadre du volet cohésion sociale du contrat de territoire, Monsieur le Maire informe de la mise en place de la convention territoriale globale entre le Conseil Départemental, la CAF et la CCPL.

- Commission culture : **D2018-02-003**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la création en 2018 d'une nouvelle commission au sein de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau : la Commission Culture. Il indique qu'un membre du conseil municipal doit être désigné pour participer aux réunions de cette assemblée.

Cette commission sera chargée d'instruire les affaires liées à la politique culturelle de la collectivité, depuis la pérennisation et le développement d'actions existantes jusqu'à la proposition de nouveaux projets. La commission orientera la dynamique culturelle du territoire et veillera à élargir les champs et les publics.

Monsieur le Maire se propose d'intégrer cette commission.

Monsieur le Maire précise qu'il ne participe pas au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal, à 11 voix pour

- **DESIGNE** Monsieur le Maire, Louis FAGOT, membre de cette commission culture.

### **3/ Renouvellement ligne de trésorerie** **D2018-02-004**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la ligne de trésorerie d'un montant de 50.000€ qui avait été prise suite à la délibération D2017-03-009 arrive à échéance le 25 mars prochain.

Monsieur le Maire propose de mettre en place une nouvelle ligne de trésorerie à hauteur d'un même montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix pour :

- **Autorise** Monsieur le Maire à consulter les organismes bancaires afin de mettre en place une ligne de trésorerie à hauteur de 50.000€ et à passer à cet effet les actes nécessaires. Les crédits nécessaires à son remboursement seront inscrits au budget.

### **4/ Personnel communal**

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la période de stage d'Isabelle Meheux arrive à son terme au 01/03/2018. Aucune objection n'étant émise, il propose au conseil de prendre un arrêté de titularisation pour cet agent.
- Concernant les services techniques, Monsieur le Maire indique qu'une embauche devra être prévue mais qu'aucune décision n'a pour le moment été prise concernant les modalités.

### **5/ Questions diverses :**

- Trail des Enclos : **D2018-02-005**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une demande de subvention a été déposée par l'association « Trail des Enclos » dans le cadre de la manifestation organisée le 11 mars prochain. Il propose aux membres du conseil de verser une subvention de 400€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix pour autorise le versement d'une subvention de 400€ à cette association.

- Demande de subvention voyage humanitaire : Monsieur le Maire informe le conseil qu'une demande de subvention a été déposée par une étudiante dans le cadre d'un voyage humanitaire au Burkina Fasso. Considérant que la Commune ne peut financer tous les projets et par soucis d'équité, la demande n'est pas approuvée par les membres du conseil.

- Lotissement Allée de la Penzé : **D2018-02-006**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'il souhaiterait revenir sur la décision qui avait été prise sur le nouveau prix de vente du m<sup>2</sup> pour le lotissement Allée de la Penzé. Plusieurs réservations ayant été faites avant le 31 décembre 2017, Monsieur le Maire propose donc de fixer le prix à 26,67€ HT le m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 13 voix pour

- décide de fixer le prix à :

- 26.67€ HT le m<sup>2</sup> pour l'ensemble des lots restants, soit actuellement 32€ TTC au regard du taux de TVA en vigueur (20%).

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes s'y rapportant

La prochaine réunion de conseil est fixée au 28 février 2018.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h15.

Louis FAGOT	Chantal HAREL	Michel LE GALL	François RIOU	Alexandre CAMPAGNE
Sophie FAGOT Absente excusée qui donne pouvoir à Michel Le Gall	Anne- Marie GIRARD	Romuald LECOQ	Anyvonne LOSTANLEN	Olivier PELLICANT
Nathalie PICHOT	Denis POULIQUEN	Stéphane QUILLEVERE Absent excusé qui donne pouvoir à Louis Fagot	Rachel REAULT Absente excusée	